

Demandes de dérogation mineure

Prenez avis que le Conseil municipal statuera sur les demandes suivantes de dérogation mineure aux règlements de zonage numéro 2013-739 et de lotissement numéro 2013-740 et amendements, lors de la séance ordinaire qui se tiendra en la salle du Conseil de l'hôtel de ville au 380, rue Principale, Lachute, le lundi 2 février 2026 à 18 h, à savoir :

- Pour le lot 3 379 343 du cadastre du Québec, chemin de Dunany, dans la zone Fh-503 afin de régulariser le frontage du terrain à 124,48 mètres dans le but de pouvoir procéder à la construction d'une résidence unifamiliale, au lieu d'avoir un frontage minimal de 150 mètres, tel que prévu à la grille Fh-503 du Règlement de zonage numéro 2013-739.
- Pour le lot 2 872 867 du cadastre du Québec, 50, boulevard de l'Aéroparc, dans la zone Ima-236-3 afin de :
 - permettre une opération cadastrale visant à créer le lot numéro 6 698 185 du cadastre du Québec ayant une profondeur de 30 mètres, au lieu d'avoir une profondeur minimale de 60 mètres, tel que prévu à la grille de zonage Ima-236-3 du Règlement de zonage 2013-739;
 - permettre la construction d'un bâtiment dont la façade principale n'est pas orientée vers la voie de circulation, au lieu que la façade principale du bâtiment soit orientée vers la voie de circulation, tel que prévu à l'article 4.1.9 du Règlement de zonage 2013-739.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Le 12 janvier 2026
(U-2026.02)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière

*The present public notice is given for public consultation to be held for minor variance requests regarding the above properties.
For further information: 450 562-3781, ext. 7211.*